



**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
en réponse
à la motion 21.204 « Pour une école neuchâteloise durable »**

(Du 19 novembre 2025)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RÉSUMÉ

Ce rapport répond à la motion 21.204 « Pour une école neuchâteloise durable ». Il présente un état des lieux de l'enseignement dispensé en matière d'éducation en vue d'un développement durable, analyse les différentes demandes évoquées dans la motion et y répond en proposant un plan d'action permettant de développer un modèle de durabilité au sein de l'école neuchâteloise. Le Conseil d'État confirme que la thématique du développement durable est bien ancrée dans l'école neuchâteloise, son enseignement étant prescrit par le Plan d'études romand (PER) et le corps enseignant disposant de très nombreuses ressources pédagogiques pour dispenser cet enseignement. Une commission « Durabilité » a été créée au service de l'enseignement obligatoire. Elle permettra d'avoir une vision d'ensemble des différentes actions entreprises au sein de l'école neuchâteloise en lien avec la durabilité. Finalement, des synergies se mettent en place entre les cantons de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) en vue de mutualiser les bonnes pratiques.

Ce rapport s'inscrit pleinement dans la ligne du Plan climat cantonal adopté par votre Autorité et de la Stratégie cantonale pour le développement durable (SDD 2030).

1. INTRODUCTION

1.1. Rappel de la motion 21.204

Le Grand Conseil a accepté, le 26 janvier 2022, la motion 21.204 « Pour une école neuchâteloise durable » dont nous rappelons la teneur ci-après :

21.204

14 octobre 2021

**Motion du Groupe socialiste
Pour une école neuchâteloise durable**

Le Grand Conseil prie le Conseil d'État d'élaborer un plan d'action afin de développer un modèle de durabilité au sein de l'école neuchâteloise.

Développement :

L'école forme les adultes de demain et l'éducation à la durabilité ne peut plus être qualifiée de démarche militante ou dogmatique. Pour s'adapter au changement climatique et au changement socio-écologique à venir, l'école devra progressivement adapter son modèle éducatif. À l'heure

actuelle, le service de l'enseignement obligatoire ne dispose pas d'une commission durabilité qui permettrait d'avoir une vision globale de la durabilité et des actions entreprises au sein de l'école neuchâteloise.

À l'avenir, l'école doit permettre à chacune et chacun d'acquérir le savoir, les compétences et les attitudes nécessaires pour contribuer à une société durable. Comme l'école a pour but de renforcer le développement des compétences citoyennes, elle devra mettre l'accent sur les savoirs qui permettent de comprendre les causes et les conséquences de ces phénomènes environnementaux. Le développement de ces compétences est nécessaire pour créer la société de demain qui sera capable de faire face aux enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux qui nous attendent.

Dès lors, nous demandons au Conseil d'État de donner les moyens nécessaires au service de l'enseignement obligatoire afin de fonder une école exemplaire en termes de durabilité, notamment :

- en créant une commission durabilité au sein du service de l'enseignement obligatoire ;*
- en faisant un appel à projets sur la durabilité auprès des cercles scolaires, qui comprennent des enseignant-e-s et des élèves ;*
- en créant des synergies avec les communes, mais également avec d'autres cantons ayant déjà entamé ce changement de paradigme ;*
- en offrant aux enseignantes et aux enseignants des outils et du soutien pour aborder les enjeux de la durabilité avec leurs élèves.*

Signataires : S. Fuchs-Rota, C. Bolay Mercier, A. de Montmollin, L. Duding, A. Clerc-Birambeau, J. Eymann, A.-F. Loup, M. Docourt Ducommun, R. Lièvre Assamoi, A. Cuenat, J. Gretilat, M. Matthey, K. Capelli, J. Courcier Delafontaine, H. Clémence, A. Chouiter Djebaili, R. Dubois, N. Ebner Cottet, G. La Fata, J. Jemmely, F. Robert-Nicoud, K. Della Pietra, A. Bramaud du Boucheron.

1.2. Objectif du présent rapport

Ce rapport présente les actions menées à l'école neuchâteloise au niveau de l'éducation en vue d'un développement durable et informe votre Autorité des suites données aux demandes faites par la motion 21.204, en considérant ce qui existe déjà.

2. TRAITEMENT DE L'ÉDUCATION EN VUE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

2.1. L'éducation en vue d'un développement durable au travers du plan d'études romand

L'enseignement dispensé dans les écoles neuchâteloises découle du plan d'études romand ([PER](#)). L'éducation en vue d'un développement durable (EDD) est traitée de manière transversale dans de multiples domaines du PER. Les disciplines suivantes lui consacrent notamment des objectifs d'apprentissage : la formation générale, la géographie, les sciences de la nature ou encore l'éducation numérique. La liste détaillée des objectifs du PER en lien avec l'EDD par discipline se trouve en annexe.

Le développement durable est une notion citée explicitement dans les visées prioritaires de la **Formation générale** (FGE) : « Prendre conscience de la complexité et des interdépendances et développer une attitude responsable et active en vue d'un développement durable ». En effet, la formation générale doit, entre autres, permettre aux élèves, futur-e-s citoyen-ne-s, de s'initier à la complexité et aux interdépendances (sociales, économiques et environnementales) du monde, à la recherche et au traitement d'informations, à la construction d'argumentations et au débat. Le PER prévoit beaucoup d'objectifs d'apprentissage en lien avec le développement durable dans le domaine de la formation générale. Au cycle 1, il s'agit de reconnaître l'incidence des comportements humains sur l'environnement. Au cycle 2, d'analyser des formes d'interdépendance entre le milieu et l'activité humaine. Et, au cycle 3, de prendre une part active à la préservation d'un environnement viable, en particulier en analysant l'impact du développement technologique et économique sur

l'environnement et en développant des attitudes responsables face à la consommation et aux déchets, en dégagant quelques principes éthiques quant à son confort et aux nécessités d'un développement préservant l'avenir.

Le développement durable est également abordé dans le cadre du domaine disciplinaire **Sciences humaines et sociales** (SHS), principalement en géographie et en citoyenneté : « *Le domaine Sciences humaines et sociales organise l'acquisition de connaissances, de concepts, d'outils, et de compétences nécessaires à la compréhension du monde dans lequel on vit, pour s'y insérer et contribuer à son évolution dans une perspective de développement durable. Par la confrontation méthodique de sources variées et par la formulation et la validation d'hypothèses, il permet à l'élève de situer les enjeux sociaux, économiques, politiques, environnementaux et culturels dans leurs dimensions spatiale et temporelle. Il permet d'acquérir des savoirs et des repères indispensables à la compréhension du monde actuel* ». En SHS, dès le cycle 2, l'élève est amené-e à identifier les relations entre les activités humaines et l'organisation de l'espace en étudiant les caractéristiques d'un territoire : naturelles (climat, hydrologie, relief), sociales, économiques, culturelles. Au cycle 3, il-elle est amené-e à saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique, en se sensibilisant à des problématiques liées aux rapports entre les êtres humains et à l'environnement (naturel et social).

En **Sciences de la nature** (SCN), au cycle 2, l'élève doit déterminer des caractéristiques du monde vivant et de divers milieux et en tirer des conséquences pour la pérennité de la vie, particulièrement en percevant l'impact de son interaction avec le monde vivant. Puis, au cycle 3, il et elle est conduit-e à analyser l'organisation du vivant et en tirer des conséquences pour la pérennité de la vie, en identifiant des éléments de réaction d'écosystèmes.

En **Éducation numérique** (EN), au cycle 2, l'élève doit utiliser des outils numériques pour réaliser des projets en découvrant la consommation d'énergie nécessaire. Au cycle 3, il et elle doit exploiter des outils numériques pour collecter l'information, pour échanger et pour réaliser des projets en appréhendant les impacts d'ordre social, environnemental et économique.

Finalement, la thématique du développement durable est aussi abordée dans le domaine des langues, en particulier en allemand et en anglais, à quelques reprises durant le cycle 3 et plus particulièrement en fin de cycle.

2.2. Le cadre horaire de l'éducation en vue d'un développement durable

L'éducation en vue d'un développement durable est abordée de manière transversale et parfois interdisciplinaire dans différentes disciplines.

Formation générale

Pour les trois cycles, la FGE est intégrée aux autres domaines disciplinaires au travers d'activités pédagogiques, de projets de classe ou d'établissement, ou encore par l'intervention de partenaires externes.

Au cycle 1, l'enseignement de la FGE est intégré aux activités scolaires en 1^{ère} et 2^e années. En 3^e et 4^e années, les cinq thématiques de FGE sont développées durant une période spécifiquement dédiée. On estime à une vingtaine de périodes par année le temps consacré à la thématique « Interdépendances sociales, économiques et environnementales » pour chaque année du cycle 1.

Au cycle 2, il n'y a pas de période à la grille horaire, la FGE est intégrée aux autres domaines disciplinaires. On estime à une quinzaine de périodes par année le temps consacré aux « Interdépendances sociales, économiques et environnementales ».

Au cycle 3, l'enseignement de la FGE est dispensé à travers des activités intégrées à la période prévue à la grille horaire en 9^e et 10^e et hors de cette période. Pour chaque année du cycle 3, on estime à une quinzaine de périodes le temps consacré aux « Interdépendances sociales, économiques et environnementales ».

Géographie et les sciences de la nature

De nombreuses séquences d'enseignement ou activités liées au développement durable sont intégrées dans les moyens d'enseignement tout au long des trois cycles et effectuées pendant les périodes de ces disciplines fixées à l'horaire, soit 2 périodes par semaine globalement pour la géographie et 2 périodes pour les sciences de la nature.

Citoyenneté

L'enseignement de la citoyenneté est intégré aux disciplines *Géographie* et *Histoire* de la 5^e à la 10^e année. En 11^e année, cet enseignement est de plus dispensé à hauteur d'une période hebdomadaire dans le cadre de la discipline *Monde contemporain et citoyenneté*.

Éducation numérique

De la 1^{ère} à la 6^e année, l'EN est intégrée transversalement dans toutes les disciplines (introduction en 1^{ère}, 2^e et 3^e en 2022, puis progressivement chaque année suivante de la 4^e à la 6^e). De la 7^e à la 10^e, il est progressivement attribué une période à l'EN (introduction en 2022 en 7^e puis progressivement chaque année suivante de la 8^e à la 10^e). En 11^e, l'EN sera intégrée transversalement dans toutes les disciplines.

2.3 Outils et soutien au corps enseignant pour aborder les enjeux de l'EDD

Pour mener à bien sa mission d'éducation en vue d'un développement durable, le corps enseignant dispose de nombreuses ressources pédagogiques, de supports de cours (livres et fiches pour l'élève et brochures d'enseignement imprimées), de plateformes Internet, dont <https://portail.ciip.ch/home>, qui offrent également de multiples liens vers des ressources utiles à la pratique quotidienne de l'enseignement de cette thématique dans les différentes disciplines concernées. Il dispose également d'une liste d'intervenant-e-s externes (cf. information ci-dessous) pouvant être sollicité-e-s avec l'accord de la direction d'école. En fonction de leurs intérêts respectifs, les enseignant-e-s et les directeurs et directrices d'établissement disposent d'une grande liberté pour approfondir une thématique particulière en lien avec le développement durable.

Les ressources pédagogiques par discipline sont énumérées ci-après.

Formation générale

Activités Promesce : 26 activités proposées au cycle 1, 40 au cycle 2 et 14 au cycle 3 ;
Blog RPN « FGE » : 20 « articles » proposés au cycle 1, 31 au cycle 2 et 31 au cycle 3 ;
Parcours iClasse : nombreux parcours iClasse composés de plus de 130 ressources (articles, documentaires, podcasts, ...), pour tous les cycles.

Intervenant-e-s externes issu-e-s de diverses associations :

- COSEDEC - Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets ;
- L'école à la ferme ;
- Graine de belette ;
- Parc Chasseral, Parc du Doubs ;
- Pro Natura ;
- Association J'aime ma planète (cette association propose des animations mais aussi des aides afin de mener des projets pédagogiques portant sur le développement durable au sein des établissements scolaires) ;
- Pro Juventute.

Organismes proposant aux écoles des activités liées au développement durable :

- Éducation21, Éducation en vue d'un Développement Durable (EDD) ;
- Réseau d'écoles21, réseau suisse d'écoles en santé et durables ;
- Concours « Environnement et Jeunesse » avec le soutien d'Éducation21, du WWF, d'AGIR. Il s'agit d'un concours élaboré en collaboration avec les autres cantons romands ;
- Terre des Hommes Suisse - Robin des Watts - énergie solidaire. Réfléchir et agir sur sa consommation d'énergie et initier un partenariat international de solidarité ;

- eCO2profil permet de réaliser aisément les bilans de gaz à effet de serre des écoles tout en informant sur la protection du climat ;
- Fondation Eduki - découvrir et comprendre les 17 objectifs de développement durable ;
- Ökozentrum - fondation qui vise à motiver les jeunes à se confronter à des sujets dans le domaine de la durabilité.

De plus, le service de l'énergie et de l'environnement (SENE) met également des documents pédagogiques à disposition des enseignant-e-s et organise des animations scolaires sur le thème de l'énergie pour les classes de la 3^e à la 7^e année.

Géographie

Les moyens d'enseignement romands (MER) de géographie proposent différents modules d'enseignement liés au développement durable chaque année des cycles 2 et 3.

En 5^e année, l'approche est centrée sur l'habitat de l'enfant et amène plusieurs interrogations concernant le type de construction, les déplacements des personnes, les aménagements du quartier en lien avec les impacts sur l'environnement.

En 6^e, le MER utilisé touche à la question des ressources. L'élève est amené-e à s'interroger sur ses habitudes alimentaires et les effets qui découlent de ses choix. Ensuite, il aborde les déplacements pour se rendre à son lieu de travail et les divers impacts sur l'environnement. Finalement, il traite du tourisme et se penche sur les impacts des « consommateurs » et des « consommatrices » sur les manières de préserver et améliorer la biodiversité des lieux visités.

En 7^e et 8^e, le questionnement s'approfondit. Les élèves sont amené-e-s à s'interroger sur les déplacements urbains, le tourisme et les impacts environnementaux qui en découlent. Ils et elles se questionnent également sur la consommation en lien avec les matières premières, les déchets produits, leur gestion et l'énergie grise. Pour terminer, le thème de l'énergie est vu au travers de la consommation et de la transition énergétique.

En 9^e, certaines thématiques vues au cycle 2 sont reprises mais cette fois-ci à l'échelle mondiale. Un chapitre entier est consacré à l'agriculture. On y traite de la provenance des aliments et de leur transport, des conditions de travail, du circuit court et du commerce équitable et finalement de la malnutrition et du gaspillage alimentaire. Le thème de la ville est également repris au travers de la qualité de vie, des problèmes de transport et de l'aménagement.

En 10^e, un chapitre traite du réchauffement climatique, de l'empreinte écologique, des dérèglements climatiques. Le thème suivant se penche sur le secteur secondaire : la façon de produire, les lieux de production, les ressources et les transports qui en découlent. L'obsolescence programmée y est également traitée.

En 11^e, trois thèmes très en lien avec le développement durable sont traités : l'eau et tous les enjeux liés, la production et la consommation d'énergie et finalement l'information et sa diffusion, avec les impacts énergétiques des datacenters et des envois de messages électroniques.

Citoyenneté

En 11^e année, les élèves disposent d'un moyen d'enseignement cantonal dédié à la citoyenneté. Ce nouveau moyen d'enseignement, introduit en 2024, comporte trois parties. La première partie traite de la citoyenneté, de l'État et de la démocratie ; la deuxième, de la Confédération, des cantons et des communes ; finalement, la troisième traite du budget, des revenus et des dépenses. De plus, une diversité d'activités complémentaires destinées aux élèves, appelées ateliers, sont mises à disposition du corps enseignant en parcours iClasse. Ce moyen d'enseignement permet à chaque élève de développer des connaissances et des comportements d'acteur social, participant ainsi au développement du sens de responsabilité à l'égard de soi-même, d'autrui et de l'environnement.

Sciences de la nature

Pour les cycles 2 et 3, il y a une vingtaine d'activités dans les moyens d'enseignement en lien avec la problématique du développement durable, ce qui correspond à un cinquième des séquences.

Les moyens d'enseignement en Sciences de la nature s'articulent autour de trois axes : phénomènes naturels et techniques, diversité du vivant et corps humain.

Le développement durable constitue un thème transversal reliant ces trois domaines : il associe compréhension scientifique, responsabilité citoyenne et éthique du vivant. Il apparaît de manière particulièrement marquée dans les séquences portant sur la diversité du vivant et sur les phénomènes naturels et techniques, où les élèves apprennent à observer, expérimenter et réfléchir sur leurs gestes et leurs conséquences.

Au cycle 2, la sensibilisation s'appuie sur des sorties fréquentes sur le terrain, favorisant une prise de conscience des fragiles équilibres écologiques. Les impacts des activités humaines sont étudiés à travers des situations concrètes.

Exemples :

- Observation du cycle de vie des animaux et mise en place d'élevages responsables ;
- Étude de la diversité du vivant : prairie naturelle vs prairie intensive, pour analyser l'impact humain sur la biodiversité ;
- Suivi d'un arbre sur une année, observation des cycles végétaux et lien avec le climat ;
- Classement des sources d'énergie renouvelables et non renouvelables, réflexion sur la consommation énergétique ;
- Sensibilisation à la gestion des déchets à travers les activités de chimie.

Au cycle 3, l'éducation au développement durable s'enracine dans une approche systémique :

- Énergie : transferts, rendements, effet de serre et transition écologique ;
- Écosystèmes et réseaux alimentaires : circularité de la matière, rôle des décomposeurs et équilibre écologique ;
- Photosynthèse et respiration : cycles du carbone et de l'oxygène, lien avec le climat ;
- Écosystèmes et impacts de l'homme : analyse critique et éthique des interventions humaines sur le vivant.

L'ensemble du dispositif vise à développer une pensée scientifique, critique et systémique, préparant les élèves à comprendre et à agir de manière responsable face aux défis environnementaux et sociétaux.

Il s'agit de développer une posture éthique et citoyenne, fondée sur la responsabilité individuelle et collective, orientée vers la durabilité.

Éducation numérique

Le [rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur l'éducation numérique](#)¹ (rapport 19.032) annonçait déjà qu' « ...il devient urgent de former les futures générations, dans nos écoles, à une consommation réfléchie et responsable du numérique ». C'est dans ce cadre que l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) a intégré cette dimension dans toutes les formations en éducation numérique données au corps enseignant de l'école obligatoire depuis leur début en février 2022. En complément, l'OISO propose de [nombreuses ressources numériques](#)² aux enseignant-e-s via la plateforme pédagogique iClasse. De plus, la thématique actuelle de l'intelligence artificielle est également abordée sous l'angle de son impact sur l'[environnement](#)³. Ces ressources s'inscrivent dans le plan d'études romand (PER) pour [l'éducation numérique](#)⁴ et complètent le moyen d'enseignement officiel Connected retenu par le canton pour les années 7 à 10.

1 https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2019/19032_CE.pdf, chi. 3.2.2.

2 <https://www.rpn.ch/Stockage/Public/Diaporama/EducationNumerique/RessourcesNumRespOISO.html>

3 <https://iclasse.rpn.ch/parcours/libre/116329>

4 <https://portail.ciip.ch/per/disciplines/32>

2.4. Collaboration intercantonale

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP) a créé le Réseau Durabilité en 2022. Ce réseau a été institué dans le but d'échanger des informations, d'établir un panorama des actions prises dans les cantons et à la CIIP et de définir les modalités d'un renforcement de la coordination intercantonale. Pour mettre en œuvre les pistes de travail développées par le Réseau Durabilité, la CIIP a institué un Groupe de travail nommé « guide opérationnel EDD » qui a pour mandat d'élaborer et de proposer un guide à visée opérationnelle pour le renforcement de l'EDD, en clarifiant son inscription dans le projet global de formation de l'élève du PER. Ce guide est prioritairement destiné aux enseignant-e-s de la scolarité obligatoire. Des synergies intercantionales se mettent donc en place. Cela permet notamment des échanges sur les pratiques et dispositifs cantonaux, chaque canton pouvant ainsi s'enrichir des idées des autres.

3. PLAN D'ACTION EN VUE D'UN RENFORCEMENT DE L'EDD À L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

3.1 Appréciation du Conseil d'État quant à l'enseignement actuel de l'EDD

Le Conseil d'État estime que l'enseignement de l'EDD est d'ores et déjà bien présent à l'école obligatoire et permet aux élèves neuchâtelois-es de développer les compétences nécessaires pour devenir des citoyennes et citoyens informé-e-s sur la question de la durabilité. Cependant, afin de donner suite aux demandes de la motion 21.204, un plan d'action détaillé ci-après a été mis en place afin de renforcer encore cet enseignement.

Ce plan d'action est amené à pouvoir évoluer en fonction de l'évaluation faite des mesures prises, mais également en fonction d'autres éléments ; notamment au regard des débats qui se dérouleront au sein du parlement en lien avec la pétition déposée lors de la récente session des jeunes.

3.2. Création d'une commission durabilité au sein du service de l'enseignement obligatoire

Le service de l'enseignement obligatoire a créé une commission « Durabilité », constituée des responsables cantonaux des domaines disciplinaires liés à l'EDD (FGE, SHS, SCN, EN). Elle peut au besoin s'adjoindre les services des directions d'écoles, selon les questions à traiter. Cette commission a la responsabilité de dynamiser l'enseignement lié au développement durable et de veiller à ce que des projets concrets soient conduits dans le domaine de l'EDD. Elle a également pour fonction d'analyser, de promouvoir et de coordonner les offres des partenaires ou associations externes. Elle pourra cas échéant s'appuyer sur les travaux de la cellule développement durable et climat.

3.3. Institution de référent-e-s EDD dans chaque centre scolaire

Afin qu'un dispositif cohérent et solide puisse se mettre en place en vue d'avancer sur le chemin d'une école durable, il s'agira de s'assurer que, dans chaque équipe de direction des centres scolaires, l'un-e des membres endosse le rôle de référent-e pour l'EDD.

La personne référente EDD sera responsable de coordonner les activités du centre, de donner les impulsions souhaitées au corps enseignant et de faire le relais auprès de l'équipe de direction et de la commission « Durabilité » au SEEO. L'institution de référent-e-s EDD dans les cercles scolaires et les contacts réguliers que le canton entretient avec la CDC-IP permettront d'identifier et de tirer bénéfice des synergies possibles entre canton et communes.

3.4. Appel à projets sur la durabilité auprès des cercles scolaires

La motion propose de faire un « *appel à projets sur la durabilité auprès des cercles scolaires, qui comprennent des enseignant-e-s et des élèves* ».

Il a été donné suite à cette demande. En effet, dans le cadre du Plan climat cantonal 2022-2027, adopté par votre Autorité le 24 janvier 2023, un crédit de 250'000 francs a été accordé sur 5 ans pour développer une mesure visant à soutenir adéquatement les écoles dans l'éducation au développement durable et dans la mise en œuvre d'actions concrètes : « *Soutenir des projets portés par des commissions d'étudiant-e-s et/ou des enseignant-e-s (établissements du primaire, secondaire I et II) en vue d'un développement durable, en particulier en matière de protection du climat.* ». Ce crédit sert à soutenir des projets, notamment dans les différents centres scolaires du canton.

Un appel à projets est lancé auprès des centres scolaires chaque année depuis 2024.

Le premier appel à projets a permis de développer des projets dans 3 centres scolaires différents grâce à la subvention accordée par la mesure T3 du plan Climat 1, coordonnée par la cellule "Développement durable et climat" et le SEEO.

Le 2^e appel à projets a eu lieu en 2025. Les trois premiers projets se sont poursuivis et 3 nouveaux projets ont vu le jour dans d'autres centres scolaires, augmentant à 6 le nombre de projets en cours en 2025.

À titre d'exemple, nous pouvons mentionner les projets suivants :

Un des centres scolaires en partenariat avec l'association Morphose (Agir ensemble pour un futur souhaitable) met en œuvre depuis 2024 un projet impliquant les élèves des 3 cycles dans le but d'accélérer la transition systémique vers un futur souhaitable pour toutes et tous, et cela dans le respect des limites planétaires. Deux séquences d'enseignement ont déjà été créées, « De la terre à l'assiette » ainsi que « Sol-Solution » qui traite des enjeux climatiques de manière ludique, ainsi que deux autres en création, l'atelier « Eco-émotions » avec l'UNIL et une co-crédation d'un spectacle interactif.

Un autre centre a créé un Minifestival ECOLogique proposant des ateliers, des conférences, des expositions, films, discussions, créations littéraires, repas cuisinés, etc. Les élèves sont amené-e-s à effectuer un travail autour des « 6R » : réfléchir, refuser, réparer, recycler, réduire, réutiliser. Ce festival repose en particulier sur des interventions externes proposées par Education21, Biovision, J'aime ma planète, Cosedec, et Foodwaste, entre autres.

Un des projets consiste à proposer des animations par « Espace nutrition », intitulées Bon pour moi et l'avenir de ma planète, l'objectif étant de faire prendre conscience aux élèves que nos choix alimentaires participent au maintien de la santé de notre corps mais aussi de celle de notre planète. Nous pouvons également citer la création de jardins potagers, avec l'aide d'intervenant-e-s locaux et locales spécialisé-e-s dans ce domaine. Les thèmes abordés mettent en avant le métier de maraîcher-ère et les tâches variées effectuées tout au long de l'année. Il s'agit notamment de découvrir la transformation d'un jardin et de la nature au fil des saisons.

Finalement, il a également été offert des ateliers interactifs organisés en plein air, dans un jardin maraîcher bio. Il s'agit dans ce cadre d'aborder différentes thématiques de façon pratique, par des expérimentations concrètes éveillant la curiosité et l'intérêt des élèves. Ces ateliers sont organisés par l'association « Cotylédon » dont le but est la sensibilisation à l'éducation environnementale. L'objectif est d'inculquer aux enfants une compréhension et un respect de la biodiversité.

4. CONSÉQUENCES

4.1. Conséquences financières

Les coûts relèvent du budget ordinaire du service et des ressources du plan climat 1.

4.2. Conséquences sur le personnel

Il n'y a pas de conséquences directes sur le personnel. Toutefois, il peut être relevé que les missions attribuées à l'école sont de plus en plus nombreuses dans un cadre horaire qui reste globalement

le même. Il convient dès lors d'être attentif aux attentes que l'on formule envers l'école et cas échéant de les prioriser.

4.3. Conséquences sur la répartition des tâches entre l'État et les communes

Il n'y a pas de conséquences sur la répartition des tâches entre l'État et les communes. Par contre, les mesures décrites dans ce rapport contribueront à former des jeunes conscient-e-s des enjeux de durabilité, au bénéfice de toutes et tous.

4.4. Conséquences économiques, sociales et environnementales, ainsi que pour les générations futures

Les mesures décrites dans le présent rapport déploient des effets positifs et durables sur le champ d'action « Formation, recherche et innovation » (champ d'action 6) de la stratégie cantonale 2030 pour le développement durable. Une école plaçant le concept de durabilité au cœur de son fonctionnement et de son enseignement contribuera en effet à former de jeunes citoyen-ne-s conscient-e-s des enjeux de la durabilité et de l'importance de veiller à la santé de ses trois piliers : l'environnement, la société et l'économie. C'est là l'essence même de l'éducation en vue d'un développement durable : dans le respect d'une stricte neutralité politique de l'école, apprendre à utiliser les ressources limitées de la Terre de manière responsable, tout en construisant une société viable.

4.5. Conséquences sur la prise en compte de l'inclusion des personnes vivant avec un handicap

L'éducation en vue d'un développement durable et la promotion d'actions y relatives sensibilisent les élèves aux valeurs qui leur permettront, une fois adultes, de penser, de soutenir et d'incarner une société plus inclusive, en particulier aussi vis-à-vis des personnes vivant avec un handicap.

4.6. Vote du Grand Conseil

En application de l'article 57, alinéa 3, de la Constitution neuchâteloise, et de l'article 36, lettre a, de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014, le présent rapport doit être voté à la majorité simple des membres du Grand Conseil.

5. CONCLUSION

L'éducation en vue d'un développement durable est bien ancrée dans l'école neuchâteloise. Son enseignement est prescrit par le PER et le corps enseignant dispose de très nombreuses ressources pédagogiques pour dispenser cet enseignement. Ainsi, le Conseil d'État confirme son engagement en faveur d'une école qui permet à chacune et chacun des élèves d'acquérir les savoirs, les compétences et les attitudes nécessaires à la construction d'une société durable. Cependant, il manquait, une vision d'ensemble sur les différentes actions ou projets développés au sein de l'école neuchâteloise en lien avec la durabilité, ce à quoi il a été remédié par le plan d'action détaillé au chapitre 3 du présent rapport : la création d'une commission « Durabilité » au service de l'enseignement obligatoire, un soutien financier de l'État aux écoles dans l'instauration de projets en lien avec le développement durable et la mise en place de synergies entre les cantons de la CIIP en vue de mutualiser les bonnes pratiques.

En conséquence, nous invitons votre autorité à classer la motion 21.204, du 14 octobre 2021, « Pour une école neuchâteloise durable ».

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 19 novembre 2025

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
C. GRAF

La chancelière,
S. DESPLAND

ANNEXE

Liste détaillée des objectifs du PER par cycle et par discipline, en lien avec EDD

Cycle1

FG 16-17 — Reconnaître l'incidence des comportements humains sur l'environnement...

- 1...en identifiant les principales conditions nécessaires au maintien de la vie (humaine, animale, végétale, ...)
- 2...en repérant ses propres habitudes de consommation et ce qui les influence
- 3...en envisageant les conséquences de ses actions courantes sur l'environnement naturel, aménagé et construit
- 4...en dégagant certaines règles élémentaires à respecter pour préserver l'environnement

Apprentissages à favoriser :

- Sensibilisation à quelques règles élémentaires de respect de l'environnement (*gestion de l'eau, du papier, de la lumière, des déchets, ...*)
- Observation des conséquences de la consommation sur l'environnement (*pollution, déchets, ...*)
- Description et observation de différentes habitudes de consommation dans la classe (*alimentation, vêtements, énergies, gadgets, médias, ...*)
- Prise de conscience des influences (*publicité, mode, ...*) sur les choix de consommation

SHS 11 — Se situer dans son contexte spatial et social...

- 1...en explorant l'espace vécu et l'espace des autres (activités humaines), en exprimant sa perception

MSN 18 — Explorer l'unité et la diversité du vivant...

- 4...en identifiant les besoins fondamentaux du vivant : se nourrir, se protéger, se reproduire
- 6...en explorant divers milieux urbains et naturels et en visitant des expositions (musées, zoo, jardins botaniques, ...)

Cycle 2

FG 26-27 — Analyser des formes d'interdépendance entre le milieu et l'activité humaine...

- 1...en mettant en évidence quelques relations entre l'humain et les caractéristiques de certains milieux
- 2...en constatant quelques incidences du développement et de la technologie sur le milieu
- 3...en identifiant certains outils de l'économie (marketing, crédit, ...) sur le comportement des consommateurs
- 4...en analysant de manière critique sa responsabilité de consommateur et certaines conséquences qui découlent de son comportement
- 5...en situant l'évolution des milieux dans une perspective historique
- 6...en identifiant des comportements favorisant la conservation et l'amélioration de l'environnement et de la biodiversité

Apprentissages à favoriser :

- Identification des effets du comportement humain sur les milieux par la mise en évidence des habitudes individuelles et collectives (alimentation, hygiène, transports, biodiversité, écosystème, ...)
- Mise en évidence des aménagements liés aux activités humaines (loisirs, scolarisation, habitat, ...)
- Réflexion sur les produits de consommation proposés (*prix, publicité, mode, ...*) et sur leurs conséquences (*énergie grise, travail des enfants, contrefaçon, ...*)
- Adoption de quelques mesures respectueuses de l'environnement dans le cadre scolaire

SHS 21 — Identifier les relations entre les activités humaines et l'organisation de l'espace...

- 5...en étudiant les caractéristiques d'un territoire : naturelles (climat, hydrologie, relief), sociales, économiques, culturelles

SHS 24 — Identifier les formes locales d'organisation politique et sociale...

2...en s'initiant au débat démocratique par l'expression et la confrontation d'opinions diverses et argumentées

MSN 28 — Déterminer des caractéristiques du monde vivant et de divers milieux et en tirer des conséquences pour la pérennité de la vie...

1...en observant et décrivant divers milieux urbains et naturels

3...en identifiant les interactions des êtres vivants entre eux et avec leur milieu

5...en percevant l'impact de son interaction avec le monde vivant

6...en observant des éléments de fragilité d'écosystèmes, y compris urbains

EN 23 — Utiliser des outils numériques pour réaliser des projets...

7...en découvrant la consommation d'énergie nécessaire

Cycle 3

FG 36 — Prendre une part active à la préservation d'un environnement viable...

1...en mettant en évidence quelques relations entre l'humain et les caractéristiques de certains milieux

2...en analysant l'impact du développement technologique et économique sur l'environnement

3...en développant des attitudes responsables face aux déchets générés par la production, la distribution et la consommation

4...en entreprenant une action collective d'amélioration de l'environnement dans l'espace public

5...en dégagant quelques principes éthiques quant à son confort et aux nécessités d'un développement préservant l'avenir

Apprentissages à favoriser :

- Réflexion sur la provenance des biens de consommation (pays, géographie, conditions de travail, ...) et sur la création de besoins par l'économie (mondialisation, fraises en hiver, surpêche, ...)
- Analyse de quelques effets de mode de consommation, de stratégies publicitaires et de choix politiques sur l'environnement
- Analyse des déchets produits ici et ailleurs (par l'individu, la famille, le pays, ...)
- Évaluation de sa place, de son rôle et de son influence (achats réfléchis, ...) en tant qu'individu du système économique mondialisé
- Élaboration et mise en œuvre de projets autour d'une problématique économique, sociale, environnementale visant à améliorer une situation donnée

SHS 31 — Analyser des espaces géographiques et les relations établies entre les hommes et entre les sociétés à travers ceux-ci...

1...en développant le raisonnement géographique en tant qu'appareil critique

2...en utilisant les données permettant de déterminer les caractéristiques climatiques, hydrologiques et le relief d'un espace

3...en étudiant les interactions entre les éléments qui composent les différentes formes d'organisation de l'espace

4...en étudiant une même problématique à différentes échelles (locale, régionale, planétaire) pour percevoir les effets d'échelle

5...en reconnaissant les effets de « localisation », de « polarisation » ou de « diffusion » dans la structuration de l'espace

6...en analysant des espaces (localité, région, canton, continent, ...) à l'aide de données statistiques et de l'outil cartographique

SHS 34 — Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique...

3...en se sensibilisant à des problématiques liées aux rapports entre les hommes et à l'environnement (naturel et social)

5...en s'informant de l'actualité et en cherchant à la comprendre

6...en acquérant des aptitudes et des attitudes d'action en tant qu'individu d'un groupe ou en tant que collectivité

MSN 38 — Analyser l'organisation du vivant et en tirer des conséquences pour la pérennité de la vie...

6...en identifiant des éléments de réaction d'écosystèmes

EN 33 — Exploiter des outils numériques pour collecter l'information, pour échanger et pour réaliser des projets...

7...en appréhendant les impacts social, environnemental et économique

TABLE DES MATIÈRES

<i>RÉSUMÉ</i>	1
1. INTRODUCTION	1
1.1. Rappel de la motion 21.204	1
1.2. Objectif du présent rapport	2
2. TRAITEMENT DE L'ÉDUCATION EN VUE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉCOLE OBLIGATOIRE	2
2.1. L'éducation en vue d'un développement durable au travers du plan d'études romand	2
2.2. Le cadre horaire de l'éducation en vue d'un développement durable	3
2.3. Outils et soutien au corps enseignant pour aborder les enjeux de l'EDD	4
2.4. Collaboration intercantonale	7
3. PLAN D'ACTION EN VUE D'UN RENFORCEMENT DE L'EDD À L'ÉCOLE OBLIGATOIRE	7
3.1. Appréciation du Conseil d'État quant à l'enseignement actuel de l'EDD	7
3.2. Création d'une commission durabilité au sein du service de l'enseignement obligatoire	7
3.3. Institution de référent-e-s EDD dans chaque centre scolaire	7
3.4. Appel à projets sur la durabilité auprès des cercles scolaires	7
4. CONSÉQUENCES	8
4.1. Conséquences financières	8
4.2. Conséquences sur le personnel	8
4.3. Conséquences sur la répartition des tâches entre l'État et les communes	9
4.4. Conséquences économiques, sociales et environnementales, ainsi que pour les générations futures	9
4.5. Conséquences sur la prise en compte de l'inclusion des personnes vivant avec un handicap	9
4.6. Vote du Grand Conseil	9
5. CONCLUSION	9
6. ANNEXE Liste détaillée des objectifs du PER par cycle et par discipline, en lien avec EDD	11